

Note de rentrée

Chers parents, chers enfants,

bienvenue pour cette nouvelle année scolaire à l'école Jean de La Fontaine

Voici quelques informations utiles pour cette rentrée 2018. Merci de les lire avec la plus grande attention.

Composition de l'équipe pédagogique et effectifs par classe (en date du 28 août)

PS1/PS2	Mme Manchec	6 + 14
PS1/PS2	Mme Le Demezot	6 + 14
Moyenne section	M. Marrec	25
Moyenne/grande section	Mme Philippe / Mme Lasquellec	15 + 9
Grande section	M. Cuillandre	23
CP	Mme Salou	15
CP	Mme Crenn	14
CP	Mme Bendel	14
CE1	Mme Lechêne (Mme Grall)	22
CE1/CE2	Mme Gripon / Mme Marion	11 + 11
CE2	M. Cabon	24
CM1	M. Trehin	21
CM1 / CM2	Mme Corre	12 + 12
CM1 / CM2	M. Corler	11 + 13

Monsieur Chabert, maître de soutien affecté sur l'ensemble du Réseau de Réussite Scolaire

Les membres du RASED, de la médecine scolaire

Les agents municipaux, ATSEM. Ces personnels interviennent sur le temps de cantine, de garderie, les TAP.

Les AVS qui accompagnent les élèves à besoins spécifiques

Horaires de l'école (temps scolaire):

matin 8h40/12h après-midi : 14h/16h30 les lundis et jeudis
 14h-15h10 les mardis et vendredis

Horaires TAP (temps péri-scolaire):

Les mardis et vendredis, de 15h10 à 16h30, les enfants seront pris en charge par du personnel municipal et d'animation, dans le cadre des activités péri-scolaires (sur autorisation des parents). Mme PERRAMENT, coordinatrice, est votre interlocutrice pour tout questionnement concernant ces temps périscolaires (halte d'accueil, cantine, TAP).

Les mardis après-midis, de 15h10 à 16h30, une partie des enfants sera pris en charge par les enseignants dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires. Là encore une autorisation parentale sera demandée.

Règlement intérieur.

Nous vous demandons de lire avec la plus grande attention le règlement intérieur et de vous y conformer tout au long de l'année. C'est pour vos enfants un gage de sécurité et de confort. Vous y trouverez l'ensemble des numéros de téléphone utiles, que nous vous invitons à enregistrer.

Remise des élèves aux parents et horaires

En maternelle, les enfants sont remis en mains propres aux parents ou **à tout adulte** que vous aurez mentionné sur la feuille de couleur jointe. En cas de retard des familles, les enfants seront conduits à la garderie (le service sera

facturé). En élémentaire, les enfants sont accompagnés à la grille par leurs enseignants.

Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement, nous rappelons à chacun **l'obligation de respecter les horaires d'entrée et de sortie**. Les portes de l'école maternelle seront fermées à 8h45 et à 14h05. En cas de retard, l'accès se fera par le bureau de la direction. Nous précisons également que l'accès à l'école se fait par les cours de récréation. Merci de respecter ces passages.

En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir l'école dans les meilleurs délais. En cas d'absences injustifiées et répétées, une rencontre avec le directeur sera proposée afin de trouver des solutions adaptées.

Il est important que votre enfant dispose d'une **assurance scolaire** couvrant à la fois l'individuelle accident et la responsabilité civile. Des documents sont à votre disposition au bureau du directeur.

Sorties scolaires

Toute sortie se déroulant sur temps scolaire et pour laquelle aucune participation financière n'est demandée est obligatoire. Cela est valable notamment pour les activités sportives (piscine, voile, kayak...) ou seul un certificat médical de contre-indication peut justifier la non participation.

Parents accompagnateurs

Nous avons besoin pour certaines activités de parents accompagnateurs (sorties, **piscine**, ...). Faute de volontaires suffisamment nombreux, ces activités ne pourront être menées.

Association de parents d'élèves

Une association de parents d'élèves existe sur l'école. Elle est chargée de mettre en place des actions tout au long de l'année (kermesse, loto, marché de Noël, photos de fratries...) dont les bénéfices servent à financer les activités proposées aux enfants et à en assurer la gratuité pour les familles. L'association des parents d'élèves a besoin de vous pour pouvoir assurer l'ensemble de ses projets. N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez aider. Une salle dédiée aux parents est mise à disposition à l'étage.

Blog de l'école

L'école possède un blog, sur lequel vous trouverez des informations sur la vie de l'école, les activités des classes, les actions de l'Association de Parents d'Élèves. Il est régulièrement mis à jour.

www.fontaine.brestecoles.net

Fournitures.

Les matériel (manuels, cahiers, papier...) est fourni par l'école. Les familles ont en charge la trousse de rentrée et le cartable. Le remplissage de la trousse sera à vérifier de temps en temps.

En maternelle, une participation aux goûters (achat de fruits) est demandée. Elle est de 5 euros par trimestre, soit 15 euros pour l'année.

Nous vous souhaitons à tous ,enfants et parents, une excellente rentrée des classes

Les enseignants

Documents à nous retourner :

fiche de renseignements complétée avec précision (**nous signaler par la suite tout changement d'adresse, de téléphone...**)

Autorisation de publier des photos sur le blog, charte d'utilisation multimédia, règlement intérieur

Attestation d'assurance scolaire

En plus pour la maternelle: demande de dérogation de remise des enfants (feuille de couleur)